

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Eleco ® G 641

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Eleco Panacol-EFD
125 Avenue Louis Roche Z.A des Basses Noels
92238 GENNEVILLIERS Cedex
No. de téléphone 01.47.92.41.80
No. Fax 01.47.92.22.72
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501.A

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Elecolit G 641

Composants dangereux

Zinc oxide

No. CAS	1314-13-2
No. EINECS	215-222-5
Numéro d'enregistrement	01-2119463881-32
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Aquatic Acute 1 H400
	Aquatic Chronic 1 H410

Dimethicone

No. CAS	9006-65-9
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10

Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

8.1. Paramètres de contrôle**Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation

Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié

nitrile

Épaisseur du gant

>= 0,4 mm

Temps de pénétration

> 480 min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat**

liquide

Couleur

gris

Odeur

caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point de congélation

Remarque

non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

> 100

°C

Le coefficient de l'évaporation

Remarque

non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque

non déterminé

Pression de vapeur

Remarque

non déterminé

Densité de vapeur

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	2,6		g/cm ³
température	25	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	non déterminé		
solubilité(s)			
Remarque	non déterminé		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
Remarque	non déterminé		
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
température de décomposition			
Remarque	non déterminé		
Viscosité			
Remarque	non déterminé		
propriétés explosives			
évaluation	non déterminé		
Propriétés comburantes			
Remarque	non déterminé		

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Silicon Dioxide, Synthetic Crystalline Free**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Silicon Dioxide, Synthetic Crystalline Free**

Espèces	lapin
DL50	> 5000

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Silicon Dioxide, Synthetic Crystalline Free**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Silicon Dioxide, Synthetic Crystalline Free**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
---------------------	-----------	---

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	-		
EmS		F-A, S-F	
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Zinc oxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Zinc oxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Le produit n'est pas concerné par la réglementation ADR si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (DS 375)	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE)

0

%

0

g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial : Eleco ® G 641

Version : 2 / FR

Date de révision: 18.04.2017

remplace la version : 1 / FR

Date d'impression 14.11.2019

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.